

Image not found or type unknown



Contrat de location saisonniere

Par **rogaton**, le **29/08/2010** à **12:34**

Bonjour,rnje voudrais savoir,s'il est obligatoire de faire un contrat de location pour une semaine,pour une location de vacances??je possède un mobil home dans un terrain de camping,et le gerant cherche a nous nuire au sujet des gens qui nous louent,et ce n'zest pas stipulé dans notre contrat d'emplacement.

Par **mimi493**, le **29/08/2010** à **16:45**

Si vous ne faites pas payer, vous ne louez pas.rnSi vous faites payer un loyer, il y a un contrat de location obligatoirement, même oral.rnDans les campings, il y a normalement des règles car le camping doit déclarer les occupants pour le paiement de la taxe de séjour.